

Mémoire à propos de l'exploration / exploitation des gaz de schiste dans la grande vallée du St-Laurent

Dans tout ce débat, il nous semble que l'essentiel soit déplacé à l'arrière-plan.

Nous voulons démontrer que de discuter des pollutions locales à l'image d'une potentielle contamination de l'eau est un jeu risqué qui comporte un biais industrialiste considérable, même s'il n'est pas encore certain qu'il puisse être relevé adéquatement. On pense ainsi aux difficultés mises en évidence par l'étude du Munk Center for International Studies de Toronto.

Il s'agit d'un jeu risqué parce qu'en procédant selon ce cadrage étroit des risques, l'ingénierie environnementale de service privé ou public pourrait parvenir à convaincre qu'ils sont contrôlables et contrôlés et que les mitigations seront effectives et suffisantes. Or, il n'en sera rien.

Nous qualifions d'industrialistes les projets de production d'envergure nationale ou internationale dont les promoteurs sont des industriels, des gouvernements et de nombreux universitaires spécialisés. Les technologies et savoirs mis en place ont un potentiel productif capable d'inscrire ces industries dans les marchés internationaux.

Il y a biais, en ce que le risque n'est mesuré et effectivement contrôlé que dans le cadre d'études d'impacts et des mesures de mitigations sur site, c'est-à-dire pour une aire réduite où les effets du projet peuvent être apparents. Cela laisse de côté des pans entiers, voire au moins la moitié du circuit complet de ces productions. Nous pensons à leurs effets dans l'environnement hors sites (surcroît de polluants et de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, acidification des océans, etc.), à l'usage extensif du territoire ainsi partout sujet à des transformations anthropiques, ou encore, plus trivialement, du côté des sites de productions qui bénéficient de ces énergies, ou, plus près de nous, au stade de la consommation finale.

Ainsi, paraître régler raisonnablement les risques sur site mène généralement à l'acceptation et à l'exécution du projet, alors que très tôt il deviendra la source première d'effets qui ont été esquivés et qui sont globalement incontrôlés.

Dans le cas des gaz de schiste et des hydrocarbures en général, l'on ne discute ainsi que des effets du développement des sites et non globalement de l'usage des énergies qu'on veut en tirer. C'est comme se mettre les mains de chaque côté des yeux (œillères) pour ne voir que la zone d'exploitation. Notons que c'est tout aussi vrai des études d'impacts des barrages hydroélectriques.

Probablement procédons-nous ainsi parfois sous prétexte que l'on ne sait évaluer plus loin mais, le plus souvent, on arguera simplement que cela n'appartient pas directement au projet à l'étude. Il s'agit d'un cadrage volontaire qui trouve son reflet dans les institutions, notamment juridiques ou quasi-juridiques à vocation environnementale. C'est à un tel cadrage que se résume tout le corpus des études d'impacts, lesquelles jamais n'ont donné et ne donneront un portrait d'ensemble. On aura omis de penser l'ensemble du circuit.

Toutes les audiences du BAPE, tel qu'il est ou a été, même avec le meilleur des mandats, n'ont jamais offert vraiment plus. Aussi novateur que le BAPE ait été à l'origine, ses évolutions industrialistes plus récentes ainsi que la portée considérablement réévaluée des risques liés au réchauffement global et à la

perte de biodiversité en font une mécanique significativement désajustée à la résolution adéquate des problèmes environnementaux.

C'est comme si nous acceptions une pondération des conséquences en faveur du proche face au lointain, de l'immédiat face au moyen et long terme. C'est comme si, aussi, nous cherchions sans fin de bander un élastique dont le matériau ne nous est pas très bien connu et dont le moment du bris ou du relâchement nous dépasse.

Si la science de l'écologie exige de penser globalement l'ensemble des dimensions impliquées en un seul circuit complexe, le biais industrialiste opère et s'arrête à des découpages fictifs et tendancieux qui, finalement, accueilleront aisément les conditions de réalisation d'un projet admis par avance. Ce biais, ici vu dans l'un de ses détails, peut aller jusqu'à être l'un des traits pervers d'une civilisation.

Une des exigences collectives de notre temps, c'est simultanément de se munir d'une pensée englobante et d'en pondérer avec justesse tous les éléments constituants.

À l'heure actuelle, l'atmosphère terrestre recèle quelque 392 ppm (parties par million) de gaz à effet de serre (équivalent CO₂).

Le système terrestre permet une inertie du climat de plusieurs décennies (environ 30 ans) avant que ne se manifeste pleinement les effets des gaz à effet de serre présents.

Ainsi, nous vivons dans un climat qui correspond au plein déploiement des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère au début des années 80.

On en voit les conséquences. Déjà cela permet la libération de méthane d'anciennes zones de pergélisol et de tourbières autrefois gelées, émanations qui à leur tour pourront agir comme phénomène amplificateur du réchauffement global. C'est ce que l'on appelle des rétroactions positives. Le recul moyen de la zone de pergélisol au Québec a été de 130 km vers le Nord au cours des 50 dernières années. Or, ces 30 dernières années les émissions annuelles globales issues des hydrocarbures n'ont fait que croître, sauf tout récemment, du fait de la récession.

Cela ne prendra plus bien longtemps pour que nous «perdions» à des mers plus sombres et captatrices de chaleur, l'un des deux importants climatiseurs de la planète, l'Arctique, d'abord sa banquise puis aussi les glaces du Groenland. D'où des rétroactions amplificatrices et prévisibles encore plus importantes.

<http://fr.rian.ru/science/20101022/187691928.html>

http://www.noaaneews.noaa.gov/stories2010/20101021_arcticreportcard.html

Des scientifiques de très grande réputation pensent désormais que le seuil de concentration de gaz à effet de serre à ne pas franchir est de 350 ppm. Ce seuil est derrière nous.

Inquiet du développement des hydrocarbures au Québec et des gaz de schiste en particulier, Équiterre a produit tout récemment un document où la question climatique et les négociations internationales sont à l'avant-plan.

<http://www.equiterre.org/publication/quelle-place-pour-le-gaz-de-schiste-dans-la-lutte-aux-changements-climatiques-2010>

Il nous semble, comme à Équiterre vraisemblablement, que ce soit la seule bonne approche.

Une telle approche permet de porter un tout autre regard sur le développement des hydrocarbures que celui qui s'inquiète des risques de contaminations et pollutions sur site(s). Regard qui par ailleurs est loin d'être anodin ou inutile, mais seulement secondaire.

Ainsi, nous avons bien moins de fascination que beaucoup d'autres pour les documentaires Gasland et Burning Water, dont pourtant la diffusion au Québec est encore limitée, notamment par la différence de langue.

L'exigence, voire l'urgence de « décarboner » (se passer des énergies fossiles) les économies du monde permet d'aller jusqu'à dire que si l'énergie rendue disponible n'est pas globalement utilisée en ce sens, même le constat après-coup d'une exploitation des gisements de gaz ou de pétrole (par Junex, Gastem, Corridor Ressources et consorts) sans contaminations significatives aura été non souhaitable. Les risques l'auront tout de même emporté sur les avantages.

Une fois extraites, les énergies fossiles quittent le site (le puits, la zone d'exploitation, l'estuaire, le golfe) et transitent finalement dans nos usages, privés (personnels, familiaux, entreprises) ou publics. S'il est incertain voire accidentel mais prévisible qu'il y ait des dégâts sur site, dans la zone d'exploitation, il est par contre absolument certain qu'il y en aura du fait de nos usages, sous la forme d'attaques à la stabilité du climat et à la biodiversité.

Depuis plus de cent ans, les énergies fossiles nous ont prêté vigoureusement assistance dans le remodelage anthropique des paysages et dans l'extraction accélérée des stocks naturels. Stocks qui, dans de nombreux cas (forêts, faune, flore, etc.) se présentent dans leur existence première comme les éléments d'écosystèmes tout à fait vivants, non comme ressources de collectivités humaines quelqu'en soit l'échelle (région, nation, monde entier).

Sous notre impulsion, ces énergies participent abondamment du fait que le rythme actuel de perte de biodiversité est 10 000 fois supérieur au rythme historique préindustriel. Elles en sont la cause pour une partie en raison des perturbations climatiques inférées et pour une autre partie, actuellement la plus importante, en raison de l'usage extensif que nous avons des territoires, lequel s'effectue presque entièrement grâce à des transports (98%) mus et des infrastructures construites à forts débits d'énergies fossiles.

Ainsi, l'utilisation des énergies fossiles est désormais paradoxale. Au-delà du quotidien, le seul contexte d'une bonne utilisation de celles-ci en est un où leur usage permet systématiquement d'avancer vers une mutation des infrastructures qui fera que nous arriverons à nous passer des énergies fossiles.

Nous nous plaignons publiquement à penser nos infrastructures comme un héritage. Néanmoins, de facto, une bonne partie d'entre elles forment un héritage piégé. Un héritage piégé par son accointance à ces puissantes énergies peu chères et non renouvelables, et à même leur condition d'existence comme investissement à financer et entretenir, éventuellement avec beaucoup plus d'efforts.

Si l'on nous suit bien, il y a tout de même ici une porte entrouverte pouvant justifier à moyen terme la continuation de l'usage des hydrocarbures. Toutefois, une telle justification ici au Québec est plus difficile si l'on considère qu'elle implique la création d'une nouvelle filière polluante et non durable. Tout autant cette filière implique l'avènement de savoir-faire non durables qui seront certainement sources d'inerties politiques quand viendra l'heure du déclin.

On doit alors se soumettre collectivement à de nombreuses conditions préalables qui sont loin d'être rencontrées, ni ne paraissent être à l'agenda politique au Québec. Nous essaierons sommairement d'illustrer cette situation avec pertinence.

Voyons d'abord que le risque imminent de manquer de pétrole (pic pétrolier) est lui-même pris dans un contexte climatique et d'atteintes à la biodiversité qui s'interprète comme un trop plein d'énergies fossiles. C'est ce contexte, lui aussi paradoxal, qui est le phénomène englobant. Ainsi, sur une période qui peut atteindre des dizaines de générations, l'humanité ne peut se donner le droit d'utilisation que sur un faible pourcentage des hydrocarbures encore économiquement disponibles sur Terre. Une étude datant déjà de quelques années faisait état d'un pourcentage de vingt-cinq pourcent.

Que tout ce qui est disponible puisse ou doive être exploité est une idée qui relève de la culture de l'opportunisme généralisé promu par le système actuel. Aussitôt que l'on met dans la balance l'usage des hydrocarbures comme participant à notre rapport aux systèmes naturels et terrestre, un tel opportunisme systémique devient hautement conflictuel avec l'intérêt commun. Ainsi l'adéquation entre les stocks disponibles et leur exploitation n'est pas seulement une question de techniques, d'ingénierie et de prix de marché. C'est une question hautement plus problématique.

La préséance effective de la loi des mines sur celle du développement durable, laquelle est censée opératoirement et non seulement symboliquement l'encadrer est révélatrice, entre autres, du biais industrialiste affectant nos organisations et nos orientations. La préséance pratique de la loi des mines est désormais rivale de l'intérêt général plutôt qu'elle ne le défend.

De son côté et avec raison, Équiterre met aussi en évidence le risque de retomber dans les mêmes ornières si le signal-prix continue d'être favorable au pétrole. La tentation sera alors forte d'en rester là, tant que faire se peut, sur la voie de cette dépendance. L'essence est taxée entre 80 et 100 pourcent en Europe depuis les années soixante-dix en Europe et seulement de 40% au Québec, moins encore aux États-Unis. En comparaison, la taxation européenne a certainement contribué à conserver les avantages de la densité dans l'occupation du territoire (économie d'énergie, facilité d'implantation de transports en commun, etc.), a réduit sur des décennies la consommation d'hydrocarbures et a éloigné le moment du pic pétrolier mondial, tout en permettant d'investir dans les énergies alternatives. Même sous une telle taxation, le stock énergétique présent dans le pétrole est encore suffisamment avantageux qu'il y a encore des pressions importantes en Europe pour que le niveau de taxation s'élève encore. On ne voit pas comment nous pourrions nous passer de faire de même de ce côté-ci de l'Atlantique.

En somme, bâtir un monde durable est pour le moins difficile et risqué si l'on utilise ou prend appui sur les paramètres singuliers d'énergies non renouvelables (abondance et bas prix, incroyable densité énergétique, grande stabilité à température ambiante, transportabilité dans les espaces les plus reculés, etc.). Voilà sans doute le point essentiel, entièrement esquivé, auquel il est urgent de réfléchir. Il consiste en quelque sorte à tenter de retrouver la concrétude des choses par delà leur abstraite mise en équivalence générale sous un signe monétaire strictement social, cumulable (stockable) sans fin contrairement à ce qui se passe dans la nature. Vu ainsi les hydrocarbures seront globalement non substituables. Il est heureux qu'il en soit ainsi si l'on observe l'état de la biodiversité.

Un monde durable ne peut-être bâti qu'avec des énergies renouvelables elles-mêmes utilisées dans des limites qui voient à ce que l'espèce humaine n'occupe pas tous les territoires (bien des politiques nationales visent expressément le contraire), protégeant la diversité du monde non humain, ce qui, sur le long terme, sera au bénéfice du monde humain.

L'anthropocentrisme, comme légitimation du pouvoir de conformer la nature aux usages de l'homme, prend souvent le visage d'un sociocentrisme aux accents plus ou moins nationalistes (débats partisans ou interétatiques au sujet de la propriété des ressources par exemple), est une tendance inexpugnable propre à l'intelligence langagière et donc sociale de notre espèce. Cette propension peut et doit être systématiquement minorée. Il y a, dans l'univers du droit, relativement trop de droits pour détailler nos rapports dans le monde humain et pas assez de droits pour détailler nos rapports avec le monde non humain. D'où la pertinence de faire advenir une démocratie écologique complexifiant la démocratie représentative par l'institutionnalisation d'une vision à long terme, comme le suggèrent Dominique Bourg et Kerry Whiteside. Nous insistons sur cette lecture.

<http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-democratie-ecologique.html>

Dans son rapport Planète vivante 2010, par souci de la biodiversité, le World Wildlife Fund invite les États et les collectivités à relever de 12 % à 15 % l'objectif quant à la part des aires protégées sur l'ensemble des territoires de la planète. Le sommet de Nagoya au Japon vient de porter cet objectif à 17%. Le Costa-Rica en est déjà à 30%. De son côté, le Québec en est plus ou moins à 8 %. Ce n'était que 6% il y a pas si longtemps, sachons le reconnaître.

Dans son rapport, Équiterre met en doute les capacités et les aptitudes du Québec, par sa structure industrielle générale, d'opérer des conversions avantageuses en faisant usage des énergies fossiles. Ce rapport met aussi en doute les volontés du gouvernement de jouer sainement de ce paradoxe, laissant trop d'initiatives et de possibilités d'orientations aux marchés. Il ne faudrait tout de même pas s'orienter vers la consommation d'hydrocarbures dans des secteurs où ils n'étaient déjà pas, ou encore en étendre les usages un peu partout sous prétexte qu'il s'agit maintenant d'une «ressource locale».

Les pièces nécessaires pour aller avec le gaz naturel vigoureusement dans le sens d'une décarbonation des activités ne sont pas là. Déjà assez peu d'installations font usage de combustibles plus densément carbonés et il serait certainement plus pertinent d'investir immédiatement dans des énergies de stocks ou de flux représentant un saut qualitatif (zéro carbone) plus important. Nous n'avons pas d'industrie automobile à laquelle imposée le gaz.

Plus important encore, ce qui manque ce sont les engagements de l'État, par delà les changements de gouvernements, pour que se mettent en place ces pièces manquantes, une véritable politique de transition énergétique.

En même temps, tout porterait plutôt à conclure que sur le plan énergétique le Québec est déjà capable d'aller de l'avant vers plus de renouvelables avec les énergies (formes et quantités) dont il dispose actuellement, sans s'embarrasser d'une gestion paradoxale, susceptible d'agir comme un piège, bâtie de tous nos usages incoordonnés, majoritairement privés.

Sur le plan financier, le Québec devrait plutôt se joindre avec vigueur au mouvement de ceux (Allemagne, France) qui réclament une taxation / imposition des transactions financières. C'est actuellement là, dans l'immense secteur financier, énormément plus que dans l'investissement direct dans la production, que s'animent les aspirations à la richesse. C'est désormais là où l'argent «travaille», sous forme de paris sur les tendances déjà là et à soutenir ou celles, innovantes, à faire émerger. C'est parce que l'argent est là énormément plus qu'ailleurs que c'est là que l'on doit taxer. Par sa nature, c'est une taxation susceptible d'affecter davantage les plus riches. À un taux indolore pour tous, cette taxation n'en demeurerait pas moins capable de concentrer de très importantes sommes

d'argent aux fins des politiques publiques. L'ONU vient tout juste d'ailleurs d'insister sur sa pertinence et y voit une nouvelle source de financement pour lutter contre le réchauffement global.

Il doit nous apparaître comme une évidence raisonnable que la transition écologiste et énergétique, la première englobant la seconde, nécessitera des moyens financiers considérables. Mais afin de réduire la pression productive qui pèse sur nous en direction de la reproduction de l'ordre existant, osons donc taxer les marchés financiers qui sont les pourvoyeurs et créanciers, surtout privés, de notre endettement collectif.

Cela dit, les ressources et les moyens les plus immédiatement disponibles pourraient plutôt se trouver ailleurs : du côté des initiatives et planifications locales, voire des mouvements locaux favorisant l'économie d'énergie dans tous ses aspects, en particulier à travers l'institutionnalisation de formes collectives et participatives de l'éco-aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ce sont ces mouvements, souvent embryonnaires, qu'il faut publiquement contribuer à animer par un soutien effectif et en évitant impérativement de les recréer d'en haut de toutes pièces.

C'est là, la dimension sociale et politique de la problématique que la plupart des universitaires techniques patentés, qu'ils agissent dans les secteurs privé ou public, se complaisent à ignorer ou n'oseront prendre en charge. Sans doute ont-ils pris l'habitude ou la discipline de ne pas se sentir interpellés par ce qui est extérieur à leur champ d'expertise, soumettant leurs représentations du monde à des cadrages étroits et institutionnalisés, dès à présent inadéquats. On se trompe en voulant passer à une société « verte » (pas seulement à une économie « verte ») principalement à partir de filières technologiques.

En l'état actuel des choses, le développement humain (qui aurait lieu d'être la finalité pratique de l'économie) et le souci du système terrestre, tous deux étant l'affaire de toute la population, nécessitent de nouvelles institutions de biens communs (celles s'occupant de l'éco-aménagement collectif du territoire par le lotissement écologique et la fiducie foncière communautaire, par exemple).

Nouvelles institutions dont le vécu, l'expérience acquise une vie durant, contribuera à accroître et généraliser les compétences à la vie publique et l'intelligence collective. Il s'agit du développement de compétences affectées très négativement par un siècle de politiques orientées massivement vers le développement du domaine ou patrimoine privé, individualisant ou familialisant les avoirs et inactivant les communautés locales dans leur capacité légitime à s'organiser.

On veut voir se rétablir des qualités de résilience, de présence et d'attention face à un déséquilibre social et écologique jusque là interprété généralement comme réussite et performance économique. C'est à cette dernière que les politiciens sont abordés presque aveuglément, saisis et discrètement apeurés par sa fragilité, choisissant la fuite en avant face au manque de résilience de l'ensemble ainsi construit.

Il faut savoir voir que ce déséquilibre a été généré en tirant largement parti de l'incroyable productivité des hydrocarbures (non renouvelables), portant à de très haut niveau l'exigence de « régulation » pour l'écoulement des productions. Nous nous devons d'insister. L'adéquation développement insoutenable et énergies non renouvelables est quasiment inévitable.

Tout en déstabilisant le climat, les hydrocarbures apparaissent comme l'un des vecteurs principaux de la surexploitation des écosystèmes. Par l'allongement national (oui, aussi...n'en déplaise aux nationalismes) et international des circuits d'échange et l'intensification du flux de ces échanges, les

sociétés humaines ont réellement abstrait le vivant concret sous une forme monétaire et l'ont mis en circulation accélérée. Le résultat se découvre écologiquement et socialement catastrophique.

À l'inverse, l'« empowerment » citoyen que nous proposons va bien au-delà de la défense de l'acceptabilité sociale, laquelle pourrait n'être qu'affaire d'argent (d'indemnisation) et de relations publiques. Il est lié à une relocalisation certaine de nos activités (imposée par l'écologie et la transition énergétique) et à une renégociation à cet effet des pouvoirs municipaux. La distribution des pouvoirs telle qu'écrite dans la loi des municipalités ne doit plus s'imposer d'en haut mais doit apparaître sous la forme d'une coproduction nationale / municipale, fermement conditionnée par les pressions de la société civile organisée.

Par delà les essentielles conditions et imposition de normes faites sur sites à toute industrie (l'encadrement des pratiques de l'industrie), nous réclamons un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures (gaz de schistes ou autres énergies d'origine fossile) dans la vallée et le golfe du St-Laurent, sur terre comme en mer, jusqu'à ce qu'une stratégie légitimement jugée efficiente (pourvue d'une capacité de suivi systématique et périodique) de dépassement de l'usage des énergies fossiles, impliquant la vie démocratique des communautés soucieuses du territoire, se pointe et soit définie juridiquement comme direction sociétale persistante au-delà des changements de gouvernement.

Les conditions à réunir pour qu'une telle stratégie puisse prétendre réussir constituent le préalable à discuter en priorité, largement et avec une célérité certaine, selon une logique organisationnelle susceptible d'impliquer chacun des niveaux de l'organisation sociale actuelle.

Il pourrait alors paraître pertinent de se soustraire durablement à la culture systémique d'opportunisme affairiste, si typique dans le cas de l'avènement globalement inattendu de l'industrie des hydrocarbures au Québec. Cela alors que la grande majorité des indicateurs globaux pointaient juste auparavant en direction de la décarbonisation de nos activités.

Le Québec apparaît encore bien doté pour prendre cette voie, sans le risque de se prendre plus avant et pour encore plusieurs décennies dans le piège de la civilisation matérielle des hydrocarbures. Entre autres en se laissant happé socialement par les disputes internes ou externes des nationalismes, alors que le contexte présent, hors industries des hydrocarbures, comporte à lui seul déjà trop d'inerties politiques et sociales.

Nous avons esquissé une direction innovante pour s'en déprendre. Le chemin efficace vers le développement durable et la résilience sociale est dans un «faire ensemble» local, trop oublié, susceptible d'orienter nos choix technologiques, nos choix de filières productives et leur organisation. C'est d'abord à se «faire ensemble» s'appropriant les défis de l'impératif écologique et de la transition énergétique auquel il faut donner crédits. Comme nous le révèle le schisme social autour des gaz de schistes, les volontés de s'y mettre sont nombreuses et partout. Elles ne demandent qu'à être rendues disponibles pour pouvoir énergiquement s'organiser envers ces défis.

Alain Vézina, sociologue
Havre-aux-Maisons
8 novembre 2010